

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 23 septembre (23/09/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 septembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ,
Adjoints,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Danièle PAPUGA, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Madame Any DELCHER), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Robert DUPARC (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), M. Jean-Claude LORENZO (représenté par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

ETAIT ABSENT :

M. Robert POMAREDE, **Conseiller Municipal**.

Madame LAFFINEUR est nommée secrétaire de séance.

06- 23 septembre 2021

**6. Travaux d'amélioration et mises aux normes de la passerelle
reliant le quai Magenta au boulevard Alsace - Lorraine**

Rapporteur : Madame DELCHER.

Considérant qu'il est nécessaire d'entreprendre des travaux d'amélioration de la passerelle reliant le quai Magenta et le boulevard Alsace Lorraine sur le Canal de la Garonne.

Considérant que la commune envisage de développer un tourisme fluvial en partenariat notamment avec VNF.

Considérant que la remise en état de l'ouvrage permettra de conserver et de renforcer la liaison piétonne entre les deux secteurs en QPV de la Ville et contribuer ainsi à leur désenclavement.

Considérant que le projet est estimé à 115 900 € HT soit 139 080 € TTC comprenant les travaux et l'éclairage pour un montant de 104 400 € HT et les honoraires pour un montant de 11 500 € HT.

Considérant que cette opération est susceptible d'être subventionnée par l'Europe au titre du LEADER, la Région, le Département et la Communauté de Communes Terres des Confluences.

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

DEPENSES	HT	TTC
Etudes - installation	11 500,00 €	13 800,00 €
Travaux	91 400,00 €	109 680,00 €
Eclairage	13 000,00 €	15 600,00 €
Total	115 900,00 €	139 080,00 €

RECETTES

Partenaires	%	MONTANTS
Europe Leader	37%	42 883,00
Région	30%	34 770,00
Conseil Départemental	12%	13 908,00
Communauté de communes Terres des Confluences	1%	1 159,00
Commune	20%	23 180,00
TOTAL	100%	115 900,00 €

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le projet et le plan de financement ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter, en conséquence la subvention la plus élevée possible auprès de l'Europe au titre du LEADER, la Région, le Département et la Communauté de Communes Terres des Confluences.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Pour copie conforme

Moissac le 24 Septembre 2021

Le Maire,

Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :